

Conditions de dépôt légal et de diffusion de la thèse

Préambule

Les thèses de doctorat de l'Université Paris-Saclay font l'objet d'un **dépôt légal** par voie électronique. Le dépôt électronique des thèses permet une collecte exhaustive des thèses soutenues et leur conservation pérenne au <u>CINES</u> conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 Mai 2016.

De plus, l'Université Paris-Saclay en partenariat avec l'<u>ABES</u> propose aux docteurs un service gratuit de **diffusion électronique** de la thèse sur le portail national <u>Theses.fr</u> en vue de valoriser le résultat de leur recherche.

Les conditions de dépôt légal et de diffusion de la thèse sont définies ci-après.

L'Université Paris-Saclay, Etablissement Public Scientifique, Culturel et Professionnel, sise espace technologique, Route de L'orme aux merisiers, RD 128, 919190 Saint Aubin, représentée par son Président, est désignée ci-après par « **L'université Paris-Saclay** »

Nom: MIGNON, Prénom: David Né le 30 mars 1972 à Brest (FRANCE)

Domicilié à : Résidence La reine Amélie, 31 route de la bonne dame 77300 Fontainebleau - FRANCE

Est désigné « l'Auteur »

- Vu la Charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay ;
- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu les dispositions du Code de la propriété intellectuelle ;

L'université Paris-Saclay et l'Auteur ont convenu ce qui suit :

Article 1

Monsieur David MIGNON est auteur de la thèse, ci-après désignée comme « l'œuvre», intitulée (titre de la thèse : identique à celui de la page de couverture de la thèse) :

"Computational protein design: un outil pour l'ingénierie des protéines et la biologie synthétique"

Discipline: biologie

Ecole doctorale: Interfaces: approches interdisciplinaires, fondements, applications et innovation

Etablissement de préparation de la thèse : École polytechnique

Laboratoire: UMR 7654 - BIOC - Laboratoire de Biochimie

1 sur 5 13/02/2018 22:42

Directeur de thèse: Thomas SIMONSON

A ce titre, l'Auteur est investi des droits d'auteur sur son œuvre conformément à l'article L111-1 du Code de la propriété intellectuelle. Le numéro national de thèse attribué pour le dépôt légal et l'archivage au CINES de celle-ci est :

Numéro national de thèse - NNT: 2017SACLX089

2 sur 5

Article 2

L'Université Paris-Saclay s'engage à prendre en charge l'hébergement du (des) fichier(s) électronique(s) de la thèse, dans le respect de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Sous réserve d'autorisation de diffusion par l'auteur, l'Université Paris-Saclay assure à titre gratuit et sans visée commerciale les services suivants :

- Conservation pérenne et sécurisée des fichiers de thèses sur les serveurs à vocation nationale de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (<u>ABES</u>) au <u>CINES</u>;
- Attribution d'une URL fixe au fichier déposé, facilitant leur référencement bibliographique;
- Création d'une notice bibliographique décrivant la thèse (comprenant les titres, résumés et mots-clés) ;
- Reversement de cette notice dans les catalogues ou bases de données sélectionnés par l'Université Paris-Saclay (notamment le portail national <u>Theses.fr</u>) en vue d'une diffusion optimale de la thèse.

Pour faciliter le traitement du fichier électronique de la thèse, l'auteur s'engage à respecter les prescriptions techniques exigées pour le dépôt et la diffusion des thèses par l'Université Paris-Saclay.

Nom du fichier PDF d'archivage et de diffusion au CINES de la thèse : 52615_MIGNON_2017_archivage.pdf La version de diffusion de l'œuvre est identique à la version d'archivage fournie lors du second dépôt dans sa forme et son contenu

Article 3

Les présentes conditions ne concernent que les thèses dont le jury a autorisé le dépôt légal, toutes corrections effectuées.

Les autorisations de diffusion de l'œuvre données à l'Université Paris-Saclay n'ont aucun caractère exclusif et l'Auteur conserve toutes les autres possibilités de diffusion concomitantes de l'œuvre.

Article 4

L'Auteur demeure responsable, sur la base du droit commun, du contenu de son œuvre et de ce qu'il souhaite en diffuser. L'auteur détermine librement le contenu du fichier destiné à la diffusion sur Internet (version de diffusion). Il peut transmettre une version de diffusion partielle par rapport à la version d'archivage conservée au CINES et cela sans aucune justification (par exemple suppression de développements et/ou de documents accessoires potentiellement litigieux ou d'éléments soumis à des accords de confidentialité).

L'Auteur certifie avoir obtenu, auprès des personnes et des établissements concernés les autorisations nécessaires à la reproduction d'images, de fichiers sons ou vidéo, ainsi que de tout document dont il ne serait pas propriétaire figurant dans son œuvre.

L'Auteur garantit que le contenu de l'œuvre destiné à être diffusé (version de diffusion) n'est soumis à aucune obligation de confidentialité.

Dans le cas contraire, l'Auteur s'engage à en informer l'Université Paris-Saclay qui ne diffusera pas les éléments concernés.

L'Université Paris-Saclay ne peut être tenue pour responsable de la représentation illégale de documents ou

3 sur 5 13/02/2018 22:42

d'informations pour lesquels l'Auteur n'aurait pas signalé ne pas en avoir acquis les droits, ni du non-respect d'une obligation contractuelle de confidentialité.

Le fait pour l'Université Paris-Saclay de diffuser effectivement l'œuvre, ou de supprimer sa diffusion, n'implique en aucun cas que l'Université Paris-Saclay garantit que l'œuvre ne porte pas atteinte aux droits des tiers ou à toute disposition légale ou réglementaire.

L'Université Paris-Saclay n'est tenue qu'à une obligation de moyen, elle assure gratuitement la mise en ligne de l'œuvre, sous réserve d'autorisation de diffusion par l'auteur, ainsi que la gestion technique afférente en partenariat avec l'ABES.

Article 5

L'Auteur pourra à tout moment annuler ou mettre fin à l'autorisation de diffusion. Pour cela l'auteur, devra adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Université Paris-Saclay — Doctorat - Espace Technologique / Immeuble Discovery — Route de l'Orme aux Merisiers RD128 — 91190 - Saint Aubin, France. L'Université Paris-Saclay aura alors l'obligation de retirer l'œuvre lors de la prochaine actualisation régulière du portail <u>Theses.fr</u> sur lequel elle est diffusée.

De la même manière, l'Université Paris-Saclay se réserve à tout moment le droit de mettre fin à la diffusion de l'œuvre, sans avertissement préalable, dans les cas prévus la Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Article 6

l'Auteur autorise l'Université Paris-Saclay à diffuser son œuvre sur Internet, avec mention de son nom et de son droit de propriété intellectuelle.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit, pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection de la propriété littéraire et artistique offerte par la loi française à l'auteur, ses ayants-droits ou représentants, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

L'Auteur peut également choisir de diffuser	r sa thèse ultérieurement (embargo). Dans ce cas, il précise ici la date à
laquelle il souhaite que la thèse soit mise en	ı ligne :
Fait à	le
L'auteur de la thèse	
Monsieur David MIGNON - Signature	

4 sur 5

Cadre réservé à l'administration	
Fait à le	
Visa du responsable du dépôt légal des thèses au sein de l'établissement de préparation de la thèse	
Civilité, Nom, Prénom et Signature	
Signature	

5 sur 5 13/02/2018 22:42

^{*} L'auteur déclare être informé de la diffusion de sa thèse sur theses.fr et que cela peut engendrer sa diffusion sur d'autres plateformes sur lesquelles la responsabilité de l'Université Paris-Saclay ne s'étend pas.